L'Echo du Mahun

Numéro 59

septembre 2021

Bulletin municipal de Saint-Symphorien-de-Mahun

Réunion citoyenne du 9 juillet 2021 - Crédit photo: Denis Lafontaine

Sommaire

Vie municipale

Recensement de la population … page 5

État civil … page 5

Vie associative

Création du comité des fêtes … page 2

Tribune libre

Permaculture de fin d'été … page 3

Le bien-fondé des règles … page 3

L'intérêt des zones humides … page 4

Relance projet photographique … page 5

Le mot du maire

C'est la rentrée !!

Été mitigé, c'est vrai ! Mais ne boudons pas la bonne santé de nos sources cette année.
L'eau, encore l'eau, me direz-vous ! Un si vaste sujet…

C'est d'ailleurs celui qui a le plus retenu votre attention lors de la rencontre citoyenne du début de l'été, rencontre très riche en échanges. Nous avons pu y aborder ensemble les divers sujets en cours sur la commune – et même au-delà :

* Le projet de pylône 4G ; Certains ont pu remarquer que le chantier avait débuté. Sauf contre-ordre de l'entreprise, le service devrait être opérationnel courant novembre.

* L'emprunt communal. Nous avons signé ce dossier (pour mémoire 260 000 €) qui permettra de financer à l'aide d'un seul prêt, l'ensemble des besoins importants de la commune, dont :

- Le chantier du séparatif eaux usées /eaux pluviales : 390 000€HT les dossiers de subventions à hauteur de 80% sont en cours. Ce chantier débutera en janvier 2022 pour une durée estimative de 4 mois
- Les couvertures des 2 églises terminées (ou presque) : 38 000€HT et subventionnées à 80%.
- Création d'un vestiaire et d'une douche pour le personnel : environ 3500€HT, montant de subvention non défini.
- L'amélioration thermique des logements communaux : ce projet peut bénéficier de plusieurs aides, notamment par le biais de ALEC07 (Agence Locale pour l'Economie d'énergie et du Climat). Ici nous provisionnons 100 000€HT subventionné à 50% minimum. D'autres pistes sont envisagées pour en réduire le coût pour la commune.
- L'isolation du plafond de la salle polyvalente, soit 7 000 € HT, dont la subvention n'est pas encore définie (50 % minimum)

Ne pas jeter sur la voie publique, pensez au recyclage !

- La couverture photovoltaïque de cette même salle pour 28 000€HT dont 7 000 € de subvention. Le retour sur investissement est prévu à 10 ans. Cela représentera alors une ressource de 2000€/an. Un autre projet avec une rentabilité plus importante sera également étudié.

* Nos voiries, 1er budget de dépenses de la commune nous avons débuté la rédaction d'une charte dans le but de définir les modalités et priorités de développement, d'entretien et de déneigement sur l'ensemble du domaine public, qu'il soit goudronné ou non, qu'il soit carrossable ou piéton.

* L'avenir de notre commune a également été abordé. Le périmètre actuel de la communauté de commune du Val d'Ay est incertain. Quel périmètre demain ? Annonay Rhône Agglo ? Pays de Lamastre ? Comment dans cette nouvelle « méga » structure notre commune trouvera-t-elle sa force ? Dans ce nouveau conseil d'agglomération, ou seule ou en tant que commune nouvelle .

Un groupe de travail réfléchit afin d'anticiper et de proposer à la population des solutions permettant à notre commune de préserver son identité, de faire valoir ses richesses et de trouver des aides à ses fragilités.

* Le sujet de la ressource (sans mauvais jeu de mot) en eau a largement alimenté nos échanges. En accord avec la commune, le syndicat Cance Doux va conduire une étude sur la répartition, la qualité, la pérennité… des ressources en eau sur l'ensemble de son territoire (Nord Drôme et Ardèche et un peu au-delà)et cela sur les décennies à venir.
Au niveau communautaire (et même inter communautaire), une offre d'équipements à prix préférentiels pour les économies d'eau et autres systèmes de récupération d'eaux pluviales sera ouverte à l'ensemble de la population. Nous vous informerons dès que ce dispositif sera mis en place.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle lecture de ce nouveau numéro.

Xavier B.

Travaux de toitures de nos deux églises

Les travaux de couverture du toit de l'église de Saint-Symphorien ont été terminés fin juillet, ceux de Veyrines, fin septembre. Des conseillers municipaux et les Amis de Veyrines se sont mobilisés pour l'opération « votre nom sous une tuile ». C'est ainsi qu'une équipe de bénévoles ont écrit **234 noms sous les tuiles** des 2 toits. Cela représente **2340 euros de dons** pour le budget communal Nous remercions chaleureusement les personnes qui se sont mobilisées ainsi que les donateurs pour leur générosité.

Marie-Anne R.L.

Vie associative : Projet "Comité des fêtes de St Symphorien de Mahun"

Depuis quelques mois, une commission s'est mise en place afin de créer une association Comité des Fêtes.
Nous avons travaillé à l'élaboration des statuts. Notre groupe doit trouver des forces vives et des membres prêts à s'engager dans son fonctionnement. C'est pourquoi nous lançons cet appel à nous rejoindre.

Pourquoi cette association ?

- pour permettre l'émergence d'une dynamique indépendante sur la commune non soumise aux changements de mandature.
- pour développer une collaboration avec la municipalité, créer des partenariats avec les communes avoisinantes, les associations….

Objectifs

- créer des animations pour les habitants de la commune et au-delà,
- mettre en avant le potentiel de Saint Symphorien de mahun
- organiser des festivités récréatives, culturelles, sportives...
- honorer les traditions, rassembler, partager.
- construire dans la durée.

Pour nous rejoindre

Faites vous connaître soit par mail : **lechodumahun@gmail.com**
Soit en appelant Céline Lafond : **0618902736**
Nous vous transmettrons les statuts élaborés par nos soins. Ils seront consultables sur le site de la commune.
Ensuite nous programmerons l'assemblée constituante qui se tiendra fin octobre.
En espérant que vous serez nombreux à adhérer à ce projet.
Merci de vos retours et au plaisir de vous rencontrer bientôt .

Catherine M.

Ne pas jeter sur la voie publique, pensez au recyclage !

Ma permaculture de fin d'été. Les récoltes se précisent !

- Les oignons se sont couchés au sol et leur feuilles sèchent. Encore un peu de patience. Tant que les racines les retiennent au sol, il ne faut pas y toucher. Ils finissent de mûrir, condition indispensable pour une bonne conservation.
- Pour les tomates voici venu le temps d'encourager leur maturité en supprimant les feuilles qui font de l'ombre aux fruits, en procédant progressivement du bas vers le haut. L'étêtage, lui, ne leur apportera pas grand-chose si ce n'est un traumatisme supplémentaire. Pas nécessaire.
- Les poireaux demandent à être butés afin d'allonger le plus possible la partie blanche. Cette opération peut également être réalisée en augmentant progressivement leur paillage.
- Pour que les courgettes produisent longtemps il faut en réduire les blessures, car elles participent à l'extension de l'oïdium, cette maladie qui blanchit le feuillage avant de l'asphyxier. Oubliez les malicieuses qui ont réussi à grossir. Elles ne se conserveront que mieux cet hiver.
- Les haricots ont quasiment achevé leur cycle. Surtout ne les arrachez pas ! Coupez-les au raz du sol avec un sécateur et laissez leurs racines dans le sol. Elles contiennent des petites boules (des nodosités) riches en azote lent, qui ne se libère qu'au rythme de leur décomposition. Cela vous dispensera de tout apport azoté chimique. Une fois ces fanes enlevées, semez-y de la mâche à la volée sans travailler le sol. Recouvrez les graines d'un peu de mélange terre/compost bien décomposé (maxi 1 cm) et damez le sol. La mâche aime les sols fermes et riches en azote et craint les fortes chaleurs. Ne pas hésiter à ombrer le semis en déroulant des canisses à une quinzaine de cm du sol et retenues par des petites fourches en bois issues des diverses tailles estivales.
- Enfin, vous pouvez constater que les habitants du sol ont déjà bien entamé votre paillage. Même que par endroit, on peut de nouveau apercevoir la terre ! Votre jardin s'enrichit.

Gérard B.

Le bien-fondé des règles

Ce billet n'a pas vocation à se substituer aux spécialistes et institutions à l'origine des textes officiels. Il n'est pas un recueil de numéros, d'alinéas, de certifications, etc. Ce n'est pas son rôle. Il envisage juste une approche ouvrant sur une réflexion de chacun et pourquoi pas : sur une remise en question.

Qu'entendons-nous par règles ?

Une règle, dans son sens le plus large et très résumé, consiste en une directive conçue par une autorité ou par la sagesse populaire et destinée à imposer ou interdire une procédure. Par exemples :

- Il est interdit de voler le bien d'autrui.
- Nous devons payer nos impôts…

Parmi ces règles il y a les lois, ces textes administratifs de portée générale, créés par nos élus et sur lesquelles nous nous appuyons en vue d'obtenir un équilibre minimal entre l'individu et la société. Certaines sont capitales :

- Il est interdit de tuer son voisin ! (ni personne d'autre, d'ailleurs…)
- Nous devons respecter les animaux ! (entre autres…)

D'autres participent du vivre ensemble :

- Ne pas faire de bruit au-delà d'une certaine heure !
- Ne pas mentir…

Il en existe une quantité incroyable et pourtant « Nul n'est censé ignorer la loi ! »
De fait, cette expression n'est pas réaliste. Même les passionnés se réfèrent à divers Codes, Registres et Recueil, seules véritables mémoires de nos arrêtés, ces ensembles dûment posés et hiérarchisés selon l'importance, la chronologie ou la portée :

- Agresser une petite vieille pour lui piquer son sac,

n'a pas la même valeur que :

- Ramasser des champignons sans connaître l'avis du propriétaire du terrain…

Parfois la bonne foi s'en mêle lorsque, malgré l'abondance de l'information, on ignore une directive locale :

- L'interdiction temporaire des barbecues, de l'arrosage…

D'autres règles peuvent sembler moins cruciales, et du coup sont plus fréquemment contournées.

Nombreuses sont celles en rapport avec l'usage des moyens de transport, et rarement respectées :

- La vitesse et le niveau sonore des deux-roues (*article R188 et R318-3 du Code de la route*),
- L'absence de clignotants dans les giratoires ou les dépassements (*R412-10 du Cdlr*),
- L'usage de l'avertisseur sonore pour saluer une connaissance sur le trottoir (*R416-1 à 416-3 du Cdlr*)

Ou bien encore, non écrites dans un registre officiel et parfois folkloriques :

- Nous devons tous ranger notre chambre ! (toi aussi ma fille !)
- Nous ne devons pas couper la parole !

Très peu d'entre nous ont suffisamment fait d'études pour connaître l'intégralité des textes réglementaires.
Ce document ne pourra jamais tout énumérer. C'est donc là que le bon sens et la recherche d'informations interviennent. Car, finalement, si l'on a créé des règles, c'est bien pour qu'elles soient respectées. Non ?
Alors, même si je ne suis pas un ange (la perfection ne semble pas de ce monde) du moins, j'essaie d'en respecter un maximum. Sinon, à quoi servirait-il de les avoir écrites ?

Au fait, savez-vous qu'une loi interdit d'appeler son cochon « Napoléon » ?

Gérard B.

Ne pas jeter sur la voie publique, pensez au recyclage !

L'intérêt des zones humides

La préservation et la gestion durable des zones humides sont définies comme étant d'intérêt général ! *(article L. 211-1 du Code de l'environnement)*. À partir de ce constat il est simple de déduire qu'il faut soigner et entretenir l'existant, voire réhabiliter ce qui a été détourné par les usages humains.

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Il s'agit d'un secteur où l'eau est le principal vecteur de fonctionnement. Les zones humides sont « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ».

Quelles sont-elles ?

- les sources avec leur proche bassin de sortie à l'air libre,
- les prairies dites « mouillées »,
- les secteurs inondables,
- les mares, les marais, les lacs, collinaires ou non, artificiels ou non,
- les fossés, les canaux, les cours d'eau, les rives, boisées ou non,
- les zones côtières tant que l'épaisseur d'eau ne dépasse pas six mètres.

En résumé, partout où l'eau stagne ou transite plus ou moins rapidement, partout où elle permet l'installation d'animaux et de végétaux nécessitant une ambiance humide pour vivre, se développer et se reproduire.

Quel est leurs intérêts ?

En priorité, elles permettent tout un écosystème végétal, animal et minéral. Elles abritent une flore et une faune exclusives. Elles créent et transportent sédiments et sables.
Elles alimentent nappes phréatiques et sources en aval jusqu'à de très grandes distances.
Elles agissent sur le climat notamment en régulant les températures locales.

Quel est l'état des lieux ?

De nombreuses zones humides s'amenuisent ou disparaissent pour de nombreuses raisons (liste non exhaustive) :

- étanchéification des sols :
  - urbanisation galopante,
  - extension des zones industrielles et commerciales,
  - réseaux et aménagements routiers, aéroports,
- surexploitation de la ressource :
  - les mises en cultures nécessitant beaucoup d'arrosages comme le maïs, les peupliers…
  - les forages, les prélèvements anarchiques des particuliers,
  - les aménagements touristiques,
- etc.

Le bilan n'est pas brillant. Les chiffres officiels indiquent que 85 % de ZH ont disparu au cours des deux derniers siècles. Ce constat est dramatique, y compris pour l'humanité. Son influence sur le réchauffement climatique se pose en chef de file.

Que peut-on faire, nous, à notre niveau ?

Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Cela veut dire que si au niveau mondial, les dés sont entre les mains de nos dirigeants, au niveau local, les petits gestes de chacun s'additionnent et impactent la globalité. Là aussi, la liste est non exhaustive :

- À l'échelle de notre commune, nous pouvons :
  - limiter la profondeur des fossés qui assèchent les couches supérieures,
  - restaurer les « potes », qui ralentissent le transit de l'eau en cas de fortes précipitations, et alimentent les couches profondes,
- À l'échelle de notre village :
  - à propos d'un sujet d'actualité, le réseau d'écoulement des eaux pluviales se doit d'être totalement indépendant pour éviter un maximum de souillures.
  - Ce réseau ne doit pas constituer un vaste entonnoir qui va collecter les précipitations, augmenter leur capacité mécanique et ainsi favoriser les risques d'inondations et d'érosion. Il doit être autant fragmenté que possible.
  - Il doit déboucher sur des champs d'épandage, des mares poreuses, des collecteurs filtrants qui ralentiront les écoulements. L'eau a besoin de temps pour assurer ses tâches !
- À l'échelle individuelle :
  - La récupération des gouttières réduit les prélèvements sur les nappes et les ruisseaux.
  - La consommation parcimonieuse de la ressource limite le stress estival et contribue au partage de la ressource artificialisée.

Gérard B.

Ne pas jeter sur la voie publique, pensez au recyclage !

Humour

Un étrange insecte a été vu sur le parking du village.
Toute ressemblance avec quiconque serait fortuite.

J'offre une bière bio et locale au premier ou à la première qui trouvera qui est-ce ! 😉

Alain B.

Relance du projet photographique

Dans le bulletin n° 55, nous vous avions présenté le projet photographique mené par Denis Lafontaine, en coopération avec la Commission Culturelle.

Dix rencontres avec les habitants ont déjà eu lieu. Ensuite nous avons dû suspendre le projet suite à la Covid.
Nous souhaitons le reprendre et Denis Lafontaine prendra rendez-vous avec vous pour vous rencontrer.
Il sera accompagné d'un membre de la Commission Culturelle.
Comme dans les rencontres précédentes, il s'agira d'échanger sur l'histoire de votre maison, de votre hameau, de hier et d'aujourd'hui, et de témoigner de cette rencontre avec des clichés d'aujourd'hui mais aussi avec vos anciennes photos .
Nous remercions vivement les habitants qui nous ont déjà très bien accueillis.

Denis L.

État civil

Mariage de Sébastian JENTER et Judith FOCIOLI le 26 juin.

Décès de M. Fernand CLAUZEL le 26 septembre.
La municipalité présente ses condoléances à toute sa famille ainsi qu'à ses proches.

Le recensement de la population

Saint-Symphorien-de-Mahun sera concerné entre le **20 janvier et le 19 février** 2022.
En attendant, pour plus d'informations, rendez-vous sur le site officiel :
https://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil

Tribune libre

Le prochain bulletin devrait sortir fin mars 2022.
Si vous souhaitez faire diffuser un article, à cette adresse électronique : **lechodumahun@gmail.com**.
L'article sera soit diffusé sur le site de la commune, groupe Facebook de « J'aime St-Sym », panneaux d'affichage en mairie ou poubelles, bulletins municipaux ou lettre d'information papier ou électronique.
Pour le bulletin, pensez à envoyer vos articles et annonces **avant le 25 février.**
Maximum une page en police Arial, taille 10, photos incluses.
Une note de deux pages sera distribuée en fin d'année annonçant entre autre les vœux. Celle-ci remplacera le bulletin municipal d'hiver.
Merci de votre compréhension et de votre participation ☺

L'équipe COMMUNICATION

Calendrier de tous les évènements

Dimanche 17 octobre à 12h – Salle polyvalente de St-Symphorien-de-Mahun

Repas des aînés : le repas est offert par la municipalité aux personnes de 65 ans et plus .
Cependant il est ouvert à tous moyennant 20 € le repas. S'inscrire rapidement en mairie.

Jeudi 4 novembre à 18h30 - Salle polyvalente de St-Symphorien-de-Mahun

Spectacle Quelques p'Arts.
La troupe « Jacques et Mylène » présente « 26 000 couverts », une comédie délirante.

Ouvertures de la mairie

Accueil du public
Lundi : 9h-12h et 14h-16h
Horaires du secrétariat
Lundi et mardi : 8h30 - 16h30
Mercredi : 8h30 -12h30

Téléphone : 04-75-34-93-55
Mail : mairie791@orange.fr

http://www.saint-symphorien-de-mahun.fr/

Quelques numéros utiles

Pompiers le **18**
SAMU le **15**

Centre de soins infirmiers de Satillieu
04 75 34 97 97
(tous les jours : 6h30-21h)

Gendarmerie **04 75 34 96 31**
(du lun au sam : 08h-12h/ 14h-18h ;
dim & JF : 09h-12h/ 15h-18h)

Déchetterie **04 75 69 90 50**
(lun, mar, vend, sam : 9h-12h / 13h-16h)

Ce bulletin a été imprimé par nos soins (IPNS) dans les locaux de la mairie de Saint-Symphorien-de-Mahun.

Il a été validé par Xavier BALANDRAU, corrigé par Gérard BIGOT, Philippe DUCLAUX et Marie Anne RIGUET LARGILLIER, mis en forme par Elisabeth VAZ. Les rédacteurs sont indiqués en bas de chaque article.

Ne pas jeter sur la voie publique, pensez au recyclage !

Ne pas jeter sur la voie publique, pensez au recyclage !